

Séance publique du 14 février 2005

Délibération n° 2005-2474

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Feyzin

objet : **Requalification de la RN 7 - Pose de fourreaux pour les réseaux de télécommunications et de régulation du trafic**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de la RN 7 dans la traversée de Feyzin est une opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 au titre des aménagements des routes nationales.

Par délibération en date des 4 novembre 2002 et 20 octobre 2003, ont été approuvées la convention de contrat de plan Etat-Région et celle avec l'Etat à propos de la plus-value qualitative pour les aménagements de trottoirs et bordures.

Cette opération a fait l'objet d'une autorisation de programme partielle d'un montant de 50 000 €, par délibération du Conseil le 4 novembre 2002 et d'une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 1 050 000 € TTC correspondant aux travaux de signalisation lumineuse liés aux carrefours, de jalonnement et de plantations ainsi que l'approbation de la contribution de la Communauté urbaine à la mission de coordination des travaux s'élevant à 20 000 € TTC, par délibération du Conseil en date du 29 mars 2004.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation d'une autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 400 000 € TTC correspondant aux travaux de pose de fourreaux permettant, ultérieurement, le prolongement du réseau communautaire de régulation du trafic Criter et des réseaux de télécommunications.

Il est rappelé ci-après au Conseil les éléments du dossier de requalification de la RN 7 dans la traversée de Feyzin, initié par l'Etat avec l'association de la Communauté urbaine et de la commune de Feyzin :

- les objectifs de requalification :

. sécuriser la route nationale en réduisant notamment son emprise selon les sections et en offrant une part plus importante aux modes de déplacements doux (piétons et vélos),

. assurer un traitement de qualité de cette artère, notamment par le soin apporté aux plantations et au choix des matériaux dans la traversée du centre,

. marquer l'entrée sud de la commune de Feyzin, qui est aussi une entrée sud de la Communauté urbaine ;

- le rappel de l'implication financière et technique de la Communauté urbaine :

. par délibération en date du 4 novembre 2002, la Communauté urbaine apporte, comme pour toutes les opérations du contrat de plan Etat-Région la concernant (clé de répartition : 40 % Etat, 30 % Région, 15 % Département, 15 % Communauté urbaine), un cofinancement sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 15 % du coût de l'opération, soit 374 000 € pour une opération évaluée à 2 492 000 €, par délibération en date du 20 octobre 2003, la Communauté urbaine apporte un complément de financement à l'Etat par convention afin de donner aux aménagements à réaliser un caractère plus urbain. Ce complément de financement pour la plus-value qualitative est de 300 000 €,

. par délibération en date des 19 mai et 22 décembre 2003, la Communauté urbaine décide la réalisation des travaux de réfection des réseaux communautaires d'assainissement et d'eau potable situés dans l'emprise de voirie concernée pour un montant respectif de 1 810 000 € HT (assainissement) et 500 000 € TTC (eau potable),

. par délibération en date du 29 mars 2004, la Communauté urbaine décide la réalisation des travaux de signalisation lumineuse liés aux carrefours, de jalonnement et de plantations. Ces travaux sont estimés à 1 050 000 € TTC,

. enfin, par la présente délibération, la Communauté urbaine engage les travaux de pose de fourreaux pour la régulation du trafic et les réseaux de télécommunications. Ces travaux sont estimés à 400 000 € TTC ;

- le calendrier prévisionnel de réalisation :

Les travaux de pose de fourreaux pour la régulation du trafic et les réseaux de télécommunication seront réalisés en coordination avec les travaux de l'Etat, après les travaux d'enfouissement des réseaux secs réalisés par le Sigerly pour le compte de la Commune, entre juin 2004 et l'automne 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de travaux de pose de fourreaux pour les réseaux de régulation du trafic et les réseaux de télécommunications, dans le cadre de la requalification de la RN 7 à Feyzin pour un coût global prévisionnel de 400 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 743 - requalification de la RN 7 - est révisée pour un montant total supplémentaire de 400 000 € en dépenses au budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 250 000 € en 2005,
- 150 000 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,